

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 18 mars 2013

Par convocations individuelles adressées le 11 mars 2013 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 18 mars 2013.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2013.
2. Communications du Maire.
3. Rapport de commissions.
4. Fixation du taux des taxes.
5. Vote du Budget Primitif 2013.
6. Attribution de subventions.
7. Droit de place Messti.
8. Fixation de tarifs.
9. Acquisition de matériel et travaux.
10. Approbation d'une convention.
11. Vente d'un terrain.
12. Rapport d'activités de la Bibliothèque Municipale.
13. Information : liste des marchés publics conclus en 2012.
14. Divers.

L'an deux mil treize, le dix-huit mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents :

M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT, M. Jacky NOLETTA et M. Jacques ECKERT, Adjoints.

Mme Fabienne ANTHONY, M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Huguette DIEMER, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Véronique IFFER, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, M. Christian LALUET, Mme Francine REINHART, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, Mme ZENSS Patrice, M. Jacky ZUMSTEIN.

En ouvrant la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. Christian LALUET est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2013.

2) Communications du Maire

13/02	Conseil Municipal
14/02	Commission Aide à la Personne à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
15/02	Conseil Ecole Maternelle
18/02	Commission Finances à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
19/02	CDNPS
21/02	Amicale des Maires du Canton à La Wantzenau
23/02	Visite pastorale de Monseigneur KRATZ
24/02-03/03	Congés du Maire
26/02	85 ans de Mme Marthe JUND 80 ans de MM. Charles et Jean-Paul JUND
04/03	Commission d'appel d'offres à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn Commission Développement à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn Conseil de Communauté (compte administratif + débat d'orientation budgétaire)
06/03	80 ans de Mme Denise GRAFF Assemblée Générale Groupama à Gries Commission Tourisme à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
07/03	Bureau MAPAD
08/03	Vente de bois (29 720€)
09/03	Installation du Parlement Alsacien des Jeunes (Mathieu AMRHEIN – 17 ans)
11/03	Commission Finances à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
12/03	Commission Développement Commission Finances
14/03	Noces d'or des époux Jean-Pierre MOURER
15/03	Conseil Ecole Élémentaire
17/03	Assemblée Générale de la Société d'Aviculture
18/03	Commission d'appel d'offres à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Section 2 n° 176 et 198 | lot 9 - lotissement « La Tuilerie » |
| - Section 5 n° 111 | 19, rue de la Forêt |
| - Section 42 n° 933 | lot 15 – lotissement « Les Champs » |
| - Section 8 n° 24 | rue de Bischwiller (en partie) |
| - Section 18 n° 392 à 394-151 | lieudit Siedel |
| - Section 2 n° 37 | 65, rue Principale |
| - Section 9 n° 99 | 5, rue de Weitbruch (côté rue des Jardins) |
| - Section 9 n° 98 | 5, rue de Weitbruch |

3) Rapport de commissions

- Commission Communication du 28 février 2013
- Commission Développement du 12 mars 2013
- Commission des Finances du 12 mars 2013

4) Fixation du taux des taxes

La Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin nous a communiqué les bases d'imposition pour l'année 2013 ainsi que les montants des taxes directes locales attendus pour l'année 2013.

Suite au débat d'orientation budgétaire et après les explications de M. le Maire et de l'Adjoint chargé des Finances, et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **se prononce pour** le maintien des taux en 2013, savoir :

○	Taxe d'habitation	17.68%
○	Foncier bâti	9.99%
○	Foncier non bâti	43.53%
○	Contribution financière des entreprises	18.29%

5) Vote du Budget Primitif 2013

M. le Maire soumet le Budget Primitif 2013 à l'assemblée dans son ensemble. M. Eric HOFFSTETTER, Adjoint chargé des Finances, le présente en détail, section par section en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

Après discussions, le Conseil Municipal,

- **vote** le Budget Primitif 2013

- chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
- chapitre et opération pour la section d'investissement,

comme suit :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>	Opérations réelles	1 495 059.43€
	Opérations d'ordre	132 097.73€
	TOTAL	1 627 157.16€

<i>Recettes</i>	Opérations réelles	1 574 890.43€
	Opérations d'ordre	5 000.00€
	Résultat reporté	47 266.73€
	TOTAL	1 627 157.16€

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>	Opérations réelles	295 538.16€
	Opérations d'ordre	5 000.00€
	Restes à réaliser	1 495 586.62€
	TOTAL	1 796 124.78€

<i>Recettes</i>	Opérations réelles	1 252 548.90€
	Opérations d'ordre	132 097.73€
	Résultat reporté	411 478.15€
	TOTAL	1 796 124.78€

- **fixe** à 77 472.03€ le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement,
- **fixe** provisoirement à 852 590.00€ le produit net attendu des contributions directes.

6) Attribution de subventions

Après avoir examiné en détail les différentes subventions inscrites au Budget Primitif 2013 proposées par la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de les attribuer comme suit :

- o **Investissement**

- Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

<i>Amis de la Pétanque</i>	800.00€
<i>Football-Club</i>	329.00€
<i>Société des arboriculteurs</i>	1 050.00€
<i>France Télécom : rue des Vergers</i>	1 250.00€
- Patrimoine ancien

<i>MAURY Patrick</i>	1 019.00€
<i>KERN Jacky</i>	1 520.49€

- o **Fonctionnement**

- École Primaire Marienthal 400.00€
- École Maternelle Marienthal 400.00€
- CCAS 15 000.00€
- Club « Bon Accueil » 300.00€
- Sapeurs-Pompiers 950.00€
- Musique Municipale 950.00€
- Voyages scolaires 2 000.00€
- Société des Arboriculteurs 120.00€
- Société des Aviculteurs 120.00€
- Musique stages perfectionnement 500.00€
- Partnerschaft 70.00€
- Aide à la licence

<i>Basket-Club</i>	2 640.00€
<i>Tennis-Club</i>	708.00€
<i>Football-Club</i>	678.00€
<i>Société Athlétique</i>	588.00€
- Aide à la compétition

<i>Basket-Club</i>	3 830.00€
<i>Tennis-Club</i>	800.00€
<i>Football-Club</i>	960.00€
<i>Société Athlétique</i>	1 210.00€
- Déplacements

<i>Basket-Club</i>	10 000.00€
<i>Société Athlétique</i>	2 000.00€
- Organisation d'événements exceptionnels 5 000.00€
- Paroisse Protestante 80.00€
- Fête du 14 juillet 1 000.00€
- Amicale du Personnel 500.00€
- Prévention routière 150.00€

▪ Périscolaire – ALEF	36 000.00€
▪ Classe de découverte à Klingenthal	2 000.00€

7) Droit de places messti

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le Messti 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la proposition de la Commission des Finances,

- **fixe** le droit de place pour le messti de l'année 2013 comme suit :

○ Grands manèges	273.00€
○ Mini-scooter	185.00€
○ Manèges enfantins	162.00€
○ Stand le m ²	2.37€

8) Fixation de tarifs

Vu les augmentations des tarifs d'assainissement en 2013, M. le Maire propose de répercuter ces augmentations sur les charges locatives pour les logements loués par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **fixe** à 72.00€ par personne et par semestre le montant des frais à recouvrer pour l'eau et l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013.

D'autre part, sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **fixe** le droit de passage en forêt à 30.00€ par an pour les propriétaires des propriétés à l'intérieur de la forêt à Marienthal.

9) Acquisition de matériel et travaux

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2013, diverses acquisitions de matériel et travaux ont été prévus dans la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'effectuer les travaux suivants :

- Aménagement des vestiaires-douches au stade municipal
- Mise en place de nouveaux volets au presbytère protestant
- Installation d'une vidéo-protection Place de la Mairie et à l'Espace La Forêt

- **décide** le financer ces travaux par des fonds libres et des subventions

- **charge** le Maire de solliciter les différentes subventions, notamment auprès de la LAFA pour la réfection des vestiaires-douches au stade municipal.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2013.

10) Approbation d'une convention

M. le Maire soumet à l'assemblée la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine ancien à conclure avec le Conseil Général du Bas-Rhin. Cette

nouvelle convention visant à améliorer et embellir les anciennes maisons bas-rhinoises construites avant 1900 présente plusieurs évolutions du dispositif, notamment :

- la création d'un guichet unique,
- l'introduction d'un plafond de ressources,
- l'exclusion des bâtiments non-habitables (sauf les bâtiments communaux),
- les préconisations de travaux par un architecte-conseil.

Après les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de reconduire l'aide à la valorisation du patrimoine ancien,
- **fixe** les conditions et le montant de la subvention comme suit :

Crépis	3.10 €/m ² TTC
Peinture	2.30 €/m ²
Fenêtre	38.50 €/u
Volets	38.50 €/u
Porte extérieure	77.00 €/u
Toiture (couverture)	3.10 €/u
Pierre de taille	15% du coût de la réfection des éléments

Les montants maximums sont fixés à

- o 3 050€ pour une maison d'habitation
- o 1 525€ pour une dépendance

ou 20% des montants TTC des factures de fournitures (maximum 3 050€ ou 1 525€ ci-dessus) si les travaux sont réalisés par le propriétaire lui-même (dans le respect des règles de lutte contre le travail au noir).

Le montant annuel total des subventions ne pourra excéder 9 150€ TTC.

Les subventions prises en considération seront accordées dans l'ordre de dépôt écrit des demandes.

Un même immeuble ne pourra être subventionné qu'une seule fois, par nature de travaux, sauf la peinture qui pourra être renouvelée tous les 12 ans.

La subvention sera accordée par bâtiment indépendant des mutations foncières et dans la limite des montants ci-dessus.

- **autorise** le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Général.

11) Vente de terrain

En 2000, la Commune de Gries a vendu à la SCI ROECKEL à Gries le terrain sur lequel est implantée actuellement la société ALSAFIX. Par lettre en date du 24 juillet 2011, cette SCI sollicite l'acquisition du terrain de l'ancienne sapinière située à l'arrière de son terrain pour permettre à court terme l'extension de son entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'avis des Domaines en date du 08 février 2013,

Sur proposition de la Commission Développement du 12 mars 2013,

- **décide** de vendre à la SCI ROECKEL à Gries la parcelle cadastrée section 23 n° 06 de 24.31 ares lieudit « Spitalwald »,
- **fixe** le prix de vente à 1 500.00€ l'are à payer entre les mains du notaire à la signature de l'acte de vente,
- **dit** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **autorise** le Maire à signer l'acte de vente.

12) Rapport d'activités de la Bibliothèque Municipale

Une copie de ce rapport a été transmise à chaque conseiller par mail.

Présentation et commentaires par Mme Francine REINHART.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles pour le travail effectué tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **prend acte** de ce rapport.

13) Information : liste des marchés publics conclus en 2012

L'article 133 du code des marchés publics prévoit la publication par le pouvoir adjudicataire, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, de la liste des marchés publics conclus l'année précédente.

En 2012, ont été conclus les marchés suivants :

OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T.
Travaux de transformation et d'extension de locaux scolaires en structure d'accueil périscolaire		
Marché de maîtrise d'œuvre	BAUSSAN-PALANCHE	60 000.00€
Lot 1 – Terrassements – aménagements extérieurs	STRATEGE TP	27 503.30€
Lot 2 – Gros-œuvre	SOTRAVEST	126 641.08€
Lot 3 – Charpente bois	C.R.I. GASSER & Fils	27 792.48€
Lot 4 – Couverture en feuilles de zinc	WIEDEMANN & Fils	36 026.40€
Lot 5 – Menuiserie extérieure bois – vitrerie	VOB	45 820.22€
Lot 6 – Serrurerie	SCHEIBEL	17 411.00€
Lot 7 – Plâtrerie-isolation	SEPPIC	47 479.12€
Lot 8 – Sanitaire – réseaux enterrés	EHRHART	58 150.00€
Lot 9 – Électricité – courants faibles	KOESSLER	80 500.00€
Lot 10 – Chauffage-ventilation	WURTZ & Fils	56 270.00€
Lot 11 – Menuiserie intérieure bois	SCHALCK	41 745.81€
Lot 12 – Chapes - carrelage	KAPAR	17 633.28€
Lot 13 – Sols souples	Les Peintures Réunies	9 722.51€
Lot 14 – Peinture	DECOPEINT	20 130.72€
Lot 15 – Equipements office	CUISINES PRO	13 849.00€
Rénovation de l'éclairage public rue Principale (3^{ème} tranche), rue Talloch et rue des Vergers	FRITZ Electricité	89 378.00€

14) Divers

- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 23 mars 2013 ; toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

- Courrier de M. BECKER Roland du 21 février 2013 qui refuse la proposition d'achat du bien immobilier 68, rue Principale et le retire de la vente.
- Une nouvelle association « Vue de Cœur » a vu le jour à Gries ; elle s'occupe de personnes non-voyantes.
- Mise en place du tableau des assesseurs pour le référendum du 07 avril prochain.
- Courrier de M. le Maire honoraire.

La séance est levée à 21h45.

Le rapporteur,
Christian LALUET